

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2511/2018	Objet : Motion relative au projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur le site de la Ballastière Nord à Limeil-Brévannes

Conseillers en exercice : 27 Présents : 15 Pouvoirs : 9
Absents : 3 Votants : 24

L'an deux mil dix-huit, le 9 avril à 20 h 00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Jean-Luc DESPREZ pouvoir à Joseph DUPRAT, Marie-France PELLETEY pouvoir à Nathalie BOIXIERE, Joël VILLAÇA pouvoir à Bernard KAMMERER, Florence TORRECILLA pouvoir à Alain BOUKRIS, Virginie LECARDONNEL pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Alexandre RICHE pouvoir à Arlette LEPARC, Magali OLIVE pouvoir à Danielle METRAL, Martine HARBULOT pouvoir à Maryse MATHIEU, Dominique MAIGNAN pouvoir à Pierre BORNE,

Absents : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS,

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante du projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur le site de la Ballastière Nord à Limeil-Brévannes.

Elle demande au conseil municipal d'exprimer son opposition à ce projet pour les raisons suivantes :

- sur la forme, l'absence de concertation avec les élus de la commune de Limeil-Brévannes et du territoire a pour conséquence de venir impacter différents projets tant dans le champ des transports et des déplacements, la future station de téléphérique urbain y étant localisée, que du développement économique sur des terrains dont la vocation d'activité est affirmée dans les règlements d'urbanisme.

- sur le fond, est rappelé que l'essentiel de ces terrains de la Ballastière Nord a été acquis par l'ancienne Communauté d'Agglomération de Plaine Centrale, aujourd'hui propriété de Grand Paris Sud Est Avenir, et qu'ils permettent de finaliser l'installation de plusieurs entreprises et, en particulier, de sièges sociaux régionaux de grands groupes dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

- ainsi, il n'est pas souhaitable, une nouvelle fois, que des projets de l'Etat, en marche forcée, viennent accroître les déséquilibres économiques, territoriaux et sociaux entre l'Ouest et l'Est francilien.

En conséquence, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

ARTICLE 1 : EXPRIME son opposition à l'implantation d'un établissement pénitentiaire sur le site de la Ballastière Nord à Limeil-Brévannes,

ARTICLE 2 : TEMOIGNE tout son soutien à la municipalité et aux habitants de Limeil-Brévannes opposés à ce projet.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 11 avril 2018

Sylvie GERINTE

Maire de Marolles-en-Brie



Acte à classer**2511-2018**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-13T11-43-49.00 (MI210493278)**Identifiant unique de l'acte :**094-219400488-20180411-2511-2018-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Motion relative au projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur le site de la Ballastière Nord à Limeil -Brevannes.**Date de décision :** 11/04/2018

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : [2511-2018 Motion relative.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/04/18 à 11:43

Par [MARQUES Christine](#)**Transmis**

Date 13/04/18 à 11:43

Par [MARQUES Christine](#)**Accusé de réception**

Date 13/04/18 à 12:21